



Ecole élémentaire Larmeroux Parc B

18, rue Falret

92170 VANVES

Téléphone : 01.41.23.02.76

CONSEIL D'ÉCOLE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

Etaient présents :

Pour la mairie : madame Xavière Martin, adjointe au maire chargée de l'éducation, Madame Clémence Réjaud, directrice du service éducation,

L'équipe enseignante : Madame Larisse, Madame Kerjean, Madame Dijon, Madame Francheteau, Madame Ravenel, Madame Bonfanti, Monsieur Hichour,

Les représentants des parents d'élèves : Madame Garnier, Madame Bizouard, Madame Lesellier, Monsieur Chesneau, Madame Gruel (FCPE)

Etaient excusés : Madame Coquard, Inspectrice de l'Education nationale, Monsieur Salembier, enseignant, Monsieur Tounkara, directeur de centre de loisirs

Secrétaires : Madame Ravenel et Madame Garnier

→Bilan de la rentrée

- Effectif global et par classe
 - ❖ 168 élèves étaient inscrits à la rentrée (soit 24 élèves/classe).
 - ❖ Globalement 10 élèves de moins par rapport à l'année dernière.
 - ❖ Une arrivée aura lieu en décembre en CE2.
 - ❖ La structure prévue au mois de juin a été maintenue : 4 classes en double-niveau.
- AESH
 - ❖ Une pour deux élèves de l'école qui ont un PPS (Plan personnalisé de Scolarité) : Mme Chamak
Un autre élève devrait avoir une AESH mais pas de poste pour l'instant.
- Équipe éducative
 - ❖ Mme Jubenot (infirmière de la Mairie) intervient dans plusieurs écoles de la ville. Elle est présente dans l'école les mardis et vendredis après-midi.
- RASED
 - ❖ Mme Gibilaro (psychologue de l'Éducation nationale) intervient dans plusieurs écoles de la circonscription.
 - ❖ Mme Rouah-Cantineau (enseignante spécialisée) intervient auprès des élèves de CP-CE1.
Les parents d'élèves soulignent que la (re)mise en place du RASED sur l'école était une demande portée depuis au moins 4 ans et accueillent cette nouvelle de manière très positive.

→Vote du règlement 2022-2023

- ❖ La charte de la laïcité qui explicite les principes de la laïcité à l'école est jointe au règlement pour signature par les parents.
- ❖ Le règlement est adopté avec quelques modifications :
 - ✚ Concernant les APC, modification de la phrase « elles se dérouleront de 11h30 à 12h00 le lundi, mardi ou vendredi » par la phrase « elles se dérouleront de 11h30 à 12h10 le lundi, jeudi ou vendredi ».
 - ✚ Concernant l'accueil périscolaire, dans la phrase « Les services d'accueils périscolaires sont assurés par des animateurs municipaux entre 8h et 8h20, puis entre 16h30 et 19 heures, suppression de la parenthèse « garderie commune à l'école du parc ».

→ Les élections de parents

- ❖ La directrice remercie les membres de la FCPE pour leur implication dans la vie de l'école, encore cette année
- ❖ Vote par correspondance comme modalité unique de vote pour la 2^{ème} année
- Résultats
 - ❖ 7 élus et 5 suppléants pour la FCPE
- Taux de Participation
 - ❖ 46,43 %

→ La sécurité à l'école

- Deux exercices de sécurité ont eu lieu en ce début d'année
 - ❖ le 13 septembre : exercice incendie : TB
 - ❖ le 11 octobre : PPMS attentat intrusion → cela s'est relativement bien passé, à priori pas de stress au niveau des élèves qui connaissent l'exercice maintenant.
 - ❖ le PPMS – risques majeurs, exercice départemental aura lieu en novembre si tout va bien.

→ Les évaluations nationales pour les élèves de CP/CE1

- ❖ Elles ont eu lieu du 12 au 23 septembre. Les résultats ont été transmis aux parents.
Les CP auront à nouveau des évaluations nationales en janvier.

→ Le climat scolaire

- ❖ Plan de prévention de circonscription reconduit cette année.
- ❖ Directrice = référente
- ❖ La directrice prendra appui, tout au long de l'année, sur la cellule climat scolaire de circonscription telle que défini dans le plan de prévention de circonscription qui sera présenté lors de la réunion dédiée aux parents élus comme chaque année.
- ❖ Maintien de la répartition des classes en double niveau comme cela avait été décidé lors du dernier conseil des maîtres de l'année dernière.
- ❖ Surveillance de cour
- ❖ Afin de favoriser un climat scolaire serein conservation des deux services de cours le matin et l'après-midi.
- ❖ Mise en place de différents jeux pour satisfaire tout le monde (de cartes, de dame, puissance 4 d'un côté, des cordes à sauter, des élastiques et des jeux de ballons)
- ❖ L'attention de tous les adultes est maintenue et la communication est renforcée.

Information aux familles

- ❖ Les parents sont systématiquement informés en cas de problèmes ou de situations complexes.

Conseil des délégués

- ❖ Des élections de délégués sont en cours dans les classes. Les 2 délégués de classes pourront se réunir en conseil au mois de décembre. Le thème pourrait être par exemple « comment mieux vivre les temps de récréation ? »

→ Les APC

- ❖ Dans un premier temps, apport d'un soutien général de remédiations sur 3 jours. Plus tard cela pourra évoluer. Cela pourra être une fois par semaine en fonction des projets et de l'accompagnement.
- ❖ Les parents dont les enfants sont pris en charge pour une remédiation des apprentissages fondamentaux doivent signer une autorisation à chaque période.

Les parents d'élèves font remonter que les APC n'ont pas été mises en place dans l'ensemble des classes depuis la rentrée de septembre faute de transmission de l'autorisation à signer. Cela devrait être rattrapé rapidement.

→ Les projets d'école / pédagogiques

Divers projets sont programmés suivant les classes et les niveaux :

- ❖ École et cinéma
- ❖ Projet virtual regatta : challenge autour de la route du rhum
- ❖ Le projet éco-mobilier
- ❖ Les différentes expositions et spectacles du théâtre de Vanves
- ❖ Un départ en classe verte

Les parents d'élèves interrogent le fait que ces projets concernent l'ensemble des classes. Ce n'est pas le cas. L'équipe enseignante précise que les enseignants qui le souhaitent s'inscrivent à des projets et peuvent ne pas être retenus. Les projets se dessinent donc par classe à l'initiative de l'enseignant.

→ La coopérative

- ❖ Deux nouveaux mandataires : Mme Isabelle Francheteau et Mr Pierre-Guy Salembier.
- ❖ Le premier appel de la coop va être lancé cette semaine. Nous attendons la nomination officielle des mandataires.
- ❖ (Rappel : la coopérative finance les sorties des classes ainsi que les achats de livres, de matériels d'arts plastiques... Elle est alimentée par les dons des parents et un pourcentage de la vente des photos de classe, photo de classe qui aura lieu le 22 novembre).

→ Bilan :

→ Travaux

- ❖ Calendrier des travaux de l'école du parc et dispositifs prévus pour pallier aux bruits et aux poussières

Il n'y a pas de calendrier prévu pour l'instant. Le permis de construire n'est pas entièrement déposé puisqu'il faut à la fois l'accord des bâtiments de France et l'accord de l'inspection des sites. Quand le permis sera déposé, s'en suivra un délai de 3 mois (recours possible pendant ce temps) avant le début des travaux. La mairie ne sait pas encore si les travaux débiteront par l'école maternelle ou par l'école élémentaire.

Aucune démolition n'est prévue près de l'école Larmeroux ce qui devrait engendrer (selon la mairie) moins de bruit et de poussière. La mairie indique que ce seront surtout des travaux d'intérieur près de l'école Larmeroux excepté le sol de la cour du Parc qui sera refaite. Les parents d'élèves expriment des doutes à ce sujet. Les travaux auront nécessairement des conséquences en termes de nuisances sonores pour l'école Larmeroux.

- ❖ Suivis à la suite de l'installation des sondes CO2

Les capteurs sont en classe et fonctionnels.

❖ Résultats depuis les mesures annoncées lors du 3^{ème} conseil de l'année dernière

Pas de résultats pour l'instant.

❖ Centrale de traitement de l'air (bruit au niveau de la soufflerie)

Les enseignants notent une amélioration : peu ou pas du tout de bruit actuellement.

❖ Changement des portes des verrous des toilettes avait été envisagé

Les portes des toilettes ont été vérifiées et changées. Il est conseillé de signaler dès qu'il y a un dysfonctionnement. Les parents d'élèves saluent ces travaux demandés depuis 3 ans à chaque conseil d'école.

❖ Des travaux temporaires pour faciliter la fermeture des portes ont-ils été effectués

❖ Le nouveau centre de loisirs

Le nouveau centre de loisirs a ouvert le mercredi 9/11. Une inauguration a été organisée avec les enfants.

L'inauguration officielle avec le maire aura lieu plus tard.

Des questions se posent quant à l'organisation de la sortie des enfants après l'accompagnement scolaire (à ce jour par le 8, rue Falret) et la sortie du centre par la rue Larmeroux. Cette organisation doit encore être pensée par les équipes de la mairie.

❖ Déploiement des classes mobiles

Ce sont les écoles Fourestier et Cabourg qui ont été choisies. Dans le projet « classes mobiles », 2 écoles par an devraient en bénéficier. Mais une phase de cadrage est en cours à la mairie compte tenu des coûts d'électricité et de gaz qui vont augmenter prochainement. La mairie ne peut dire pour l'instant si le projet va se poursuivre l'année prochaine.

→ Temps périscolaires

❖ ALE : prise de poste d'un nouveau directeur en septembre. Il était à l'école Lemel et connaît une grande partie des enfants de l'école. L'équipe d'animateurs a été en partie renouvelée en septembre. Les représentants de parents demandent si le départ d'une animatrice à la Toussaint a été remplacé, c'est le cas.

❖ Communication école – accueil de loisirs

Bonne relation d'équipe entre la directrice de l'école et le directeur de l'accueil de loisirs.

❖ La cantine - le goûter

Le self est maintenant réservé exclusivement aux élèves de Larmeroux. Les parents soulignent ne plus avoir de retour des parents sur le fait que les enfants devaient manger rapidement pour laisser la place aux élèves de l'école du parc.

→ Divers

- Photocopieuse

- ❖ Problème récurrent depuis deux ans maintenant : à priori pièce défectueuse ou défaut de fabrication. Nous souhaitons vivement son remplacement car le problème malgré des interventions régulières.
- Devoirs
 - ❖ Dans un premier temps, l'équipe enseignante demande aux parents, dans la mesure du possible, de s'organiser entre eux avec des copains et/ou voisins.
 - ❖ Si les parents en font la demande, on donnera les devoirs en fonction de la durée de l'absence (si c'est une journée, ils peuvent récupérer le travail le lendemain en classe).
 - ❖ Par contre, on ne donne pas le travail fait en classe si c'est une absence pour vacances allongées.
- Interdiction de cartes à l'école
 - ❖ Un mot a été mis dans le cahier de liaison avec d'interdire les cartes à l'école. Il s'agit de toutes les cartes donc y compris les cartes Pokémon.
- Photo de classe : le 22/11
- Boom de fin d'année pour les CM2 : L'équipe enseignante va y réfléchir pour le prochain conseil d'école. Les représentants de parents d'élèves soutiennent le maintien de cette fête propre aux CM2 qui fait office d'institution au sein de l'école depuis des années et est très attendue par les élèves.

Le prochain conseil d'école se tiendra le vendredi 10 février 2023.